NATIONS UNIES

CONSEIL
DE TUTELLE

Distr.
LIMITEE

T/COM.11/L.2
26 avril 1952
FRANCAIS
ORIGINAL:ANGLAIS

COMMUNICATION DE M. HAJI AHMED YUSUF ISSA ET D'AUTRES PERSONNES CONCERNANT LA SOMALIE SOUS ADMINISTRATION ITALIENNE

Note du Secrétaire général : Conformément à l'article 24 et aux articles complémentaires F et L du règlement intérieur du Conseil de tutelle, et conformément aux paragraphes 9 et 10 du rapport du Comité de l'examen des pétitions (T/L.243 et Corr.1) adopté par le Conseil de tutelle à sa 397ème séance, le 13 mars 1952, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre ci-joint aux membres du Conseil de tutelle, au Gouvernement italien, en sa qualité d'Autorité chargée de l'administration du Territoire sous tutelle de la Somalie, et aux Gouvernements colombien, égyptien et philippin en leur qualité de membres du Conseil consultatif pour le Territoire sous tutelle de la Somalie sous administration italienne, une communication non datée émanant de M. Haji Ahmed Yusuf Issa et d'autres personnes, et concernant le Territoire sous tutelle de la Somalie sous administration italienne.

Cette communication a été transmise au Secrétaire général par le Conseil consultatif des Nations Unies pour le Territoire sous tutelle de la Somalie sous administration italienne.

Traduit d'après la version anglaise de l'original arabe

Le Président du Conseil consultatif des Nations Unies

Nous tenons à déclarer que l'Ethiopie occupe nos terres sans notre consentement et qu'elle exerce une influence malfaisante sur notre population.

Nous tenons également à déclarer qu'un certain groupe - la Ligue de la jeunesse somalie - sous couleur de défendre les intérêts de la Somalie attaque en réalité nos lois et notre religion et entrave nos progrès. Les membres de ce groupe ne cessent de porter des accusations mensongères contre l'Administration italienne. Leurs actes ne peuvent qu'empêcher tout développement ou progrès, car, si l'élève se révolte contre le maître, il ne peut espérer s'instruire. En fait, ce sont des jeunes gens qui ne connaissent rien du monde mais ne pensent qu'à la boisson, au jeu et au libertinage. Aussi, nous vous en prions, ne vous laissez pas égarer par leurs demandes.

(signé)
HAJI AHMED YUSUF ISSA et
d'autres personnes.

Reçu par le Conseil consultatif des Nations Unies à Mogadiscio le 11 février 195

- - - - -